

# Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pont du Gard et jointe au Budget Principal de l'exercice 2024

## PREAMBULE :

Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Ils constituent le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes ont été votés le 08 avril 2024 par le Conseil Communautaire.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette. Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de Communes du Pont du Gard, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Le budget primitif et l'ensemble des budgets annexes 2024 ont été établis avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de mobiliser les subventions chaque fois que possible, de poursuivre les investissements préparant l'avenir.

## I. OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe\*, conformément à l'article 107, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif (article L.2313-1 du CGCT). La forme de cette note de présentation brève et synthétique reste à l'appréciation des collectivités locales.

## II. DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

### A. Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2023

Code SIREN :	243000684
Régime Fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
Nombre de Communes membres :	16
Population totale INSEE au 01.01.2023 :	25 925
Population totale DGF au 01.01.2023 :	27 101
Potentiel fiscal :	8 841 609
Potentiel fiscal par habitant :	326.247
Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,313
CIF moyen de la catégorie :	0,398
Dotations d'intercommunalité totale 2023 :	218 232 €
Dotations de compensation 2023 :	613 416 €

### B. Budget primitif principal 2024

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 166 035,09 €	29 502 698,60 €
Section d'investissement	2 143 401,17 €	2 143 401,17 €

### C. Budget annexe ordures ménagères 2024

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 472 175,11 €	1 472 175,11 €
Section d'investissement	164 228,55 €	164 228,55 €

### D. Budget annexe halte fluviale 2024

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	156 408,85 €	168 420,75 €
Section d'investissement	98 110,74 €	98 110,74 €

### E. Budget annexe SPANC 2024

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 500,00 €	15 500,00 €

### F. Budget annexe ateliers relais 2024

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	57 956,00 €	57 956,00 €
Section d'investissement	42 226,00 €	82 015,60 €

### G. Budget annexe mutualisation 2024

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	327 867,38 €	327 867,38 €
Section d'investissement	4 350,00 €	15 027,92 €

### III. FISCALITE 2024

Communauté des Communes du Pont du Gard	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,85 %
Contribution foncière des entreprises	26.75 %
Taxe d'habitation additionnelle	10.98 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Budget annexe ordures ménagères)	15.40 %

### IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

#### A. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2024 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre)

- Dans le cadre de la clause de revoyure, une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue sur 2024 avec une accentuation de la mutualisation, une optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements.
- La mise en œuvre du projet de territoire continue à s'opérer en 2024 notamment en termes de mobilités (étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre des PEM, amélioration des aires de covoiturage, acquisition de VAE, expérimentation de jalonnement, étude mobilité douce Remoulins/Pouzilhac...), d'actions du PCAET (Guichet unique, cadastre solaire...), de la CTG, de la fin de l'étude pré-opérationnelle OPAH, et de l'actualisation de l'étude pour la prise de compétence enfance jeunesse.
- En termes de développement économique : Continuité des études pour l'extension de la ZI de Domazan et la création de ZA sur Meynes et Montfrin...
- Un versement de 125 000 € est prévu au PETR Uzège Pont du Gard dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau brute.
- Dans le cadre des groupes de travail, il sera proposé une hausse de la CFE de 26,57% à 26,75 %, un maintien des taux 2024 des autres taxes (TF, TFB et TH), de la TEOM et de la GEMAPI.
- La TS 2024 a été réévaluée par délibération n°DE-2023-045 du 19 juin 2023.
- Une évolution des tarifs SPANC a été votée par délibération n°DE-2024-014 du 4 mars 2024.
- Les attributions de compensation 2024 resteront identiques à 2023.
- Le FPIC 2020, 2021, 2022 et 2023 a été reversé aux communes. Pour 2024, en fonction de l'évolution du FPIC suite au départ de Castillon du Gard une réflexion sera engagée. Pour 2023, la CCPG a pris à sa charge la contribution des communes.
- Une évolution des tarifs des services publics a été engagée et sera poursuivie si un ajustement du prix au service rendu est nécessaire.

#### B. Programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

##### ➤ Projet de requalification-densification et d'extension de la ZI de DOMAZAN :

- Dans le cadre de sa compétence actions de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification-densification et l'extension de la ZI de Domazan.
- L'extension porte sur environ 9 ha (création de 22 lots d'une moyenne de 2 962 m<sup>2</sup>) et la densification sur 2 dents creuses pour 3 ha.
- L'étude a permis d'élaborer un bilan prévisionnel pour la période 2022-2029 : un investissement prévisionnel de 8 882 371 € HT pour des recettes estimées à 7 040 696 € HT. Les solutions de financement sont à l'étude.

- Les résultats de l'étude environnementale faune-flore réalisée en 2022 permet de poursuivre les études et notamment en lançant en étude d'impact et de travailler sur l'acquisition foncière pour la STEP.

➤ **Projet d'études de ZA sur MEYNES et MONTFRIN :**

Les résultats des études environnementale faune-flore réalisée en 2022 nous permette de poursuivre les études et notamment de lancer des études au cas par cas.

➤ **Réalisation de 2 PEM de Remoulins et Aramon :**

- Par délibération de décembre 2021, la Communauté de communes a approuvé le portage des 2 pôles d'échanges multimodaux en tant que maître d'ouvrage. En 2022, une consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage a été attribuée à la SARL DYN'AMO CONSEILS. Une consultation pour l'étude de faisabilité des 2 PEM a été attribuée début février 2023 en concertation avec les 2 communes. La mission de maîtrise d'œuvre (MOE) sera lancée au cours du deuxième semestre 2023 ;
- Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, la faisabilité des 2 PEM et l'avancement du dossier jusqu'en phase esquisse sera réalisé ;
- L'AMO va produire le dossier de consultation de la MOE, sera chargé du pilotage et des échanges avec la SNCF, le suivi et le pilotage du cadre partenarial convenu ;
- Les dossiers seront portés en étroite collaboration avec les projets urbains des 2 communes. Les travaux vont se dérouler jusqu'en décembre 2025, date de circulation des trains. Le montant des travaux est estimé à 1 500 000 euros HT par PEM soit un total de 3 000 000 euros HT.
- Une réflexion sur la participation des communes a déjà été abordée et elle devra se finaliser en 2024 pour acter la hauteur de la participation de chaque commune sera lancée en 2024 afin de déterminer à quelle hauteur les communes d'Aramon et de Remoulins et la CCPG contribueront dans le plan de financement pour la réalisation des 2 projets. La Région interviendra à hauteur de 50%.

## V. CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES 2024

### A. Caractéristique comptable

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la collectivité a doté en capital la SPL « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard » pour un montant de 50 000.00 € correspondant à 50 actions de 1000.00 €.

Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situés à THEZIERES (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

Par délibération en date du 7 mars 2022, la collectivité a adhéré à la société publique locale « SPL30 » en acquérant une action de 100.00 €. Cette SPL a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant notamment au développement économique et à l'attractivité du territoire, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique.

## B. Caractéristique financière

### Endettement du budget principal

La dette actuelle est composée de 2 contrats. L'extinction de la dette est fixée au 20 septembre 2032.

Au 31 décembre 2023, le **capital restant dû** s'élève à **787 500,00 €**.

En 2024, l'**annuité de la dette** s'élèvera à 126 867,10 € soit 114 559,88 € en capital et 12 307,22 € en intérêts.

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de la partie de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est remboursée par le budget annexe ateliers relais tous les ans (pour 2023 : 29 969,42 € soit 26 667,00 € en capital et 3 302,42 € en intérêts).

### Endettement du budget annexe des ordures ménagères (Comps, Meynes, Montfrin)

La dette actuelle est composée d'un contrat. L'extinction de la dette est fixée au 26 juin 2024.

Le capital restant dû au 31/12 /2023 s'élève à 6 760,63 €.

Au 1er janvier 2024, l'annuité de la dette s'élève à 7 292,86 € soit 6 760,63,73 € en capital et 532,13 € en intérêts.

### Emprunts garantis

La Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Aucune échéance n'est versée actuellement par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour ces emprunts dits « garantis » et que la réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peut apporter la collectivité.

## C. Liste prévisionnelle des organismes pour lesquels la collectivité est susceptible de verser une contribution supérieure à 75 000 €

ORGANISMES	MONTANT 2024
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €
PETR Uzège Pont du Gard	125 000,00 €

## VI. EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD 2024

### A. Les évolutions des effectifs

- Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au **01 janvier 2024**, les effectifs de l'intercommunalité sont de **173 agents** dont **118 agents titulaires ou stagiaires** de la fonction publique territoriale (117 en 2022, 112 en 2021, 150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016), **55 agents non titulaires** (contrat à durée indéterminée de droit public, contrat à durée déterminée et apprentis), (58 en 2022, 50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016).
- Le nombre d'agents titulaires s'élève à 118 (117 en 2022, 112 en 2021, 116 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016) représentant 115,05 (114,14 en 2022, 109,08 en 2021, 113,08, 114,08 en 2019, 112,31 en 2018, 111,02 en 2017 et 106,34 en 2016) équivalent temps plein alors que les 55 (58 en 2022, 50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016) agents non titulaires correspondent à 48,53 (50,72 en 2022, 46,77 en 2021, 31,85 en 2020, 31,35 en 2019, 18 en 2018, 22,54 en 2017 et 26,62 en 2016) équivalent temps plein.

EFFECTIFS au 01 janvier 2024				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
<b>TITULAIRES</b>	<b>118</b>	<b>109</b>	<b>6,05</b>	<b>115,05</b>
Agents titulaires	100	93	4,65	97,65
Agents stagiaires	9	7	1,4	8,4
Agents en disponibilité	8	8		
Agent en congé parental	1	1		
<b>NON TITULAIRES</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>13,53</b>	<b>48,53</b>
Contrat de droit public	50	30	13,53	43,53
Contrats de droit privé	5	5		5
<b>TOTAL au 31 décembre 2023</b>	<b>173</b>	<b>150</b>	<b>19,53</b>	<b>163,58</b>
<b>TOTAL 2022</b>	175	146	18,85	164,85
<b>TOTAL 2021</b>	162	144	11.14	156.14
<b>TOTAL 2020</b>	150	135	9.93	144.93
<b>TOTAL 2019</b>	152	135	10.43	145.43
<b>TOTAL 2018</b>	133	125	5.31	130.31
<b>TOTAL 2017</b>	137	126	7.56	133.56
<b>TOTAL 2016</b>	136	126	6.96	132.96

## B. Structure prévisionnelle

En 2023, la ventilation des effectifs, en activité (hors agents en disponibilité et congés parental), se traduit par :

- 19 agents au Pôle Direction / Services Administratifs/ Attractivité du territoire ;
- 26 agents au Pôle Service Technique ;
- 9 agents au Pôle Police Intercommunale-ASVP ;
- 110 agents au Pôle Services à la Population,

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	12	9	6	1	28
Technique	44	16	36	2	98
Sociale	7		2		9
Médico-sociale	14		8		22
Police Municipale	1	6			7
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>31</b>	<b>52</b>	<b>3</b>	<b>164</b>

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et des contractuels, les filières techniques et administratives totalisent 126 (126 en 2022, 114 en 2021, 107 en 2020, 108 en 2019, 96 en 2018, 98 en 2017 et 95 en 2016) agents sur 164 (164 en 2022, 151 en 2021, 141 en 2020, 144 en 2019, 130 en 2018, 132 en 2017 et 136 en 2016).

Agents non titulaires non permanents	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Personnel en contrats de droit public	50	57	47	32	31	15	18	18
Contrat à durée déterminée pour remplacement	28	32	23	10	8	4	5	6
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	6	9	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	16	16	18	19	19	7	8	8
Personne en contrats de droit privé	5	5	3	2	3	3	5	9
CAE-CUI								2
Contrat d'Avenir							2	3
Apprentissage	5	5	3	2	3	3	3	4

### C. Caractéristiques prévisionnelles

La prévision budgétaire était de **6 400 000 €**. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportés par le budget principal 2023 s'élèvent à : **6 207 344,49€**.